

## Budget de projet

Auteure: Elsbeth Fischer-Roth, Centre de compétences vitamine B

---

### Différence entre le budget annuel et le budget de projet

Le budget annuel d'une association et le budget de projet présentent diverses différences:

#### *Budget annuel*

- Se base sur les valeurs des années précédentes.
- Celles-ci sont complétées par les positions du budget pour des actions uniques ou des manifestations.
- Ne présente que des recettes ou des charges effectives.

#### *Budget de projet*

- Doit être élaboré en partant de zéro. Des offres doivent être demandées, des calculs et des estimations effectués.
- Présente **toutes** les charges et recettes générées par le projet, sans tenir compte de la disponibilité des moyens financiers.

### Charges et recettes dans un budget de projet

Le budget du projet peut présenter les charges suivantes:

- Frais de personnel: travail rémunéré et non rémunéré pour le développement du projet, sa réalisation et son évaluation
- Frais de matériel et d'infrastructure
- Frais publicitaires et de relations publiques
- Selon le type de projet, d'autres catégories de charges peuvent s'y ajouter.

Le budget de projet peut présenter les recettes suivantes:

- BILLETS ou taxes de participation lors d'une manifestation
- Recettes générées par la vente de produits ou de nourriture et boissons (p. ex. lors d'une fête)
- Participation financière d'autres associations, organisations ou personnes
- Travail ou conseil non rémunérés de la part de tiers (p. ex. collaboration dans un comité de soutien, conseil pour les relations publiques)

Si un financement externe est recherché pour le projet ou la manifestation, les prestations propres de l'association doivent être prouvées. Les prestations propres sont par exemple:

- le travail non rémunéré du comité et des membres de l'association
  - lors de l'élaboration et de la réalisation du projet ou de la manifestation

- lors de la recherche d'un soutien financier et de la gestion des donateurs
- pour l'évaluation
- Moyens financiers issus de sources propres (cotisations, fortune sociale) et utilisés pour le projet ou la manifestation
- Biens à disposition de l'association (p. ex. infrastructure, matériel de manifestations antérieures, etc.)

## Calcul des frais de personnel

### *Travail rémunéré*

Si les coûts du travail de projet rémunéré ne sont pas communiqués via une offre ou d'autres données claires, des données de remplacement doivent être indiquées sur la base des salaires moyens correspondant à ce type de tâches (calcul des salaires sur jobs.ch ou lohnrechner.ch). S'il est prévu d'embaucher pour le projet, ces données peuvent être calculées en fonction du taux d'activité désiré. Les charges de l'employeur (env. 15 à 20% du salaire brut) ainsi que les coûts d'infrastructure (poste de travail, matériel et autres coûts) doivent être pris en compte.

Si la rémunération doit être calculée sur la base d'un tarif horaire, il est recommandé de procéder comme suit:

Salaire brut (exemple)	CHF	80 000
– Charges de l'employeur (env. 15%)	CHF	12 000
– Coûts d'infrastructure (poste de travail, etc.)	CHF	20 000
<hr/>		
<i>Total des charges salariales / d'infrastructure</i>	<i>CHF</i>	<i>112 000</i>

Le salaire total est divisé par la durée complète du temps de travail net (moins les vacances, les jours de maladie, de formation, l'administration):

Temps de travail moyen	2000 h
Vacances, maladie, jours fériés	350 h
Formation continue, administration	200 h
<hr/>	
<i>Nombre d'heures net</i>	<i>1450 h</i>

Tarif horaire = Total charges salariales et coûts d'infrastructure divisés par les heures de travail nettes:

$$\text{CHF } 112\,000 / 1450 \text{ h} = \text{Fr. } 77.25/\text{h}$$

### *Travail non rémunéré*

Le travail bénévole non rémunéré dans le cadre du projet ou lors de la manifestation doit être visible. Si une monétarisation n'est pas nécessaire, le nombre d'heures de travail à effectuer suffit, éventuellement avec une information telle que «les bénévoles sont les hôtes de notre manifestation.» / «L'engagement particulier de nos bénévoles bénéficie à la qualité de vie de tous les participant-es».

Il existe deux possibilités de chiffrer le travail non rémunéré, p. ex. pour illustrer les prestations propres:

- Indiquer les montants qui devraient être payés sans travail bénévole:
  - Salaire de référence: emploi rémunéré comparable, p. ex. travail social (lors de visites, soutien), personnel de service (cafétérias, manifestations), responsable de projet (travail du comité)
  - Prix du marché: prix de la prestation sur le marché, p. ex. service traiteur, taxi, service administratif, construction, etc.
- Coûts des interventions bénévoles
  - Recherche, introduction et accompagnement des bénévoles
  - Frais, nourriture, assurance
  - Reconnaissance, remerciement

La monétarisation du travail bénévole se fait uniquement si elle est nécessaire pour la recherche de moyens financiers. Ces montants ne sont jamais visibles dans la comptabilité (absence de pièces justificatives, de certificats de salaire, AVS et problème de TVA), mais ils peuvent apparaître pour donner de la visibilité aux prestations propres dans la documentation du projet.

La visibilité de la prestation monétaire de l'engagement bénévole apporte des avantages et des inconvénients: cela peut générer de la fierté par rapport aux efforts fournis, mais peut nuire à la qualité de l'engagement bénévole: une heure de travail au sein du comité a-t-elle plus ou moins de valeur qu'une heure au service de visite?

Autres fiches pratiques sur <https://www.vitamineb.ch/savoir/fiches-pratiques/>

- Budget de l'association
- Collecte de fonds
- Financement participatif
- Sponsoring